

# CLUB GOLF ÎLE-DE-FRANCE



## RÈGLEMENT

### **PRÉAMBULE**

Le Club Golf Île-de-France est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901, immatriculée en sous préfecture d'Antony. Le Club Golf IDF est l'organisateur du rassemblement VW Days.

Cette association est indépendante et n'est pas rattachée au groupe VAG France, représentant VOLKSWAGEN sur le territoire national.

Ce rassemblement automobile a pour objectif de mettre en contact des personnes passionnées par les véhicules du groupe VOLKSWAGEN AG et PORSCHE SE.

Au sein de ce rassemblement, les propriétaires des véhicules participants se verront proposer l'accès à des parcs d'expositions statiques.

### **Article 1 : Participation**

Le **VW DAYS** est ouvert aux propriétaires de véhicules d'origines ou modifiés appartenant au groupe VOLKSWAGEN AG et PORSCHE SE. La participation à cette manifestation implique le respect du présent règlement et induit pour le participant l'adoption d'un comportement respectueux des autres participants et de leurs véhicules, ainsi que du personnel d'encadrement. Aucune inscription à un club ou aucune licence n'est exigée.

### **Article 2 : Véhicules admis**

Les véhicules du groupe VOLKSWAGEN AG et PORSCHE SE pourront être tous acceptés, sous réserve de la conformité de leur PV des mines ou de leur passeport technique pour les véhicules de course.

**Toutefois, l'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser une entrée sans avoir à en fournir le motif.**

La circulation dans l'enceinte du meeting est interdite à tous les deux roues motorisés, exception faite de ceux fonctionnant à l'énergie électrique.

### **Article 3 : Tarifs et Contrôle**

Les frais d'entrée par personne s'élèvent à 35 euros pour une entrée dès le vendredi, 25 euros le samedi et 15 euros le dimanche. Chaque personne a l'obligation de porter le bracelet de contrôle qui lui sera alors remis, sous peine d'exclusion.

Les participants ne pouvant rester au VW Days que la journée du samedi devront présenter leur bracelet de contrôle au poignet lors de leur sortie (le samedi jusqu'à 19h), il leur sera alors retiré et ils se verront rembourser la somme de 10 euros.

L'entrée est gratuite pour les enfants jusqu'à 14 ans et les personnes handicapées.

### **Article 4 : Exclusion**

Si un participant du **VW DAYS** ne respecte pas le présent règlement, celui-ci peut se voir exclu dudit rassemblement. Il doit alors immédiatement retirer son véhicule de l'enceinte de la base et n'a plus l'autorisation d'y pénétrer. Il ne pourra par ailleurs prétendre à un remboursement ou encore circuler dans l'enceinte du meeting.

En fonction de la gravité de la faute, le Club Golf IDF se réserve le droit de déposer une plainte à l'encontre du participant.

#### **Article 5 : Déroulement du rassemblement**

Le **VW DAYS** débute le samedi matin à 7h et se termine le dimanche à 17h. La partie « camping » sera cependant ouverte dès le vendredi 16h pour permettre aux campeurs de s'installer en toute tranquillité. Les organisateurs accueillent les participants et les dirigent dans l'enceinte de la base.

Le dimanche à partir de 12h00, les membres du jury se réunissent et circulent dans le Show&Shine afin de noter les véhicules exposés.

La remise des prix aura lieu le dimanche à 15h00.

Le dimanche, vers 17h00, clôture du rassemblement.

#### **Article 6 : Bourse d'échange**

Les propriétaires de véhicules présents lors du rassemblement ont l'autorisation de procéder entre eux à une bourse d'échange, dans le respect de l'article 1.

#### **Article 7 : Concours d'esthétique**

Lors du rassemblement, les véhicules participants peuvent prétendre au concours proposé par l'organisation selon les catégories retenues.

Un jury constitué de représentants du milieu VOLKSWAGEN/AUDI déterminera les voitures les plus représentatives de chaque catégorie, selon des critères préalablement définis, tel que la fidélité au modèle d'origine, la qualité de présentation et l'état de fonctionnement général pour les anciens véhicules.

#### **Article 8 : Circulation dans l'enceinte de la base**

Chaque conducteur doit rester maître de son véhicule, en respectant les distances de sécurité et le code de la route qui s'applique également dans les allées de la base. Une fois sur le site, la vitesse est limitée à **15 Km/h**. Par souci de sécurité et pour simplifier les accès aux secours, les déplacements en véhicule sont fortement déconseillés, la priorité ABSOLUE étant la fluidité de circulation dans les allées, les véhicules doivent donc restés en stationnement. En cas de conduite dangereuse (burns, dérapages, excès de vitesses) pour lui-même ou pour les autres, un participant peut se voir exclu du rassemblement sur le champ.

#### **Article 9: Interdictions**

Tous les chiens doivent être tenus en laisse sous peine d'exclusion. Les chiens des catégories 1 et 2 ne sont pas autorisés au sein du rassemblement.

Les barbecues sont interdits d'utilisation sur l'herbe mais autorisés sur les surfaces dures.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'utiliser sur le site des bouteilles ou autres récipients en verre.

**Pour la tranquillité des participants, les rupteurs et autres avertisseurs sonores sont interdits.** La circulation des véhicules est interdite à partir de 19h00 dans l'enceinte du meeting, exceptés les véhicules du staff et des services de secours.

#### **Article 10 : Assurances et responsabilités**

Les participants au rassemblement font leur affaire personnelle de la souscription de l'assurance automobile garantissant leur véhicule ; cette assurance doit impérativement comporter la garantie de responsabilité civile automobile obligatoire. Il appartient à chaque participant de procéder à toutes les démarches utiles, auprès de son assureur, pour que l'assurance automobile qu'il a souscrite pour son véhicule soit bien acquise durant le rassemblement auquel il participe.

Les participants font également leur affaire personnelle de la souscription des assurances qu'ils jugeraient nécessaires pour couvrir le préjudice corporel qu'il pourrait subir durant leur participation au rassemblement.

Toute personne entrant au **VW DAYS** y participe sous sa seule et entière responsabilité, elle est déclarée responsable de ses actes et de ses agissements.

Le Club Golf IDF ne peut être tenu responsable d'éventuels dommages, en particuliers vols ou dégâts matériels pouvant intervenir durant la durée du rassemblement ou pendant le trajet aller et retour des véhicules.

#### **Article 11 : Litige**

La participation au rassemblement implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Les contestations relatives au rassemblement seront tranchées souverainement et en dernier ressort par le Club Golf IDF selon la nature du litige.